

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.

LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

NUM. 250.



THURSDAY, NOVEMBER 6, 1783.

JEUDI, le 6 NOVEMBRE, 1783.

L O N D O N, MAY 20.

L O N D R E S, le 20 MAI.

**T**HE French have lost since last Summer four ships of the line and two frigates, viz. in the East Indies, L'Orient of 74 guns, Le Severe 64. and La Cypriane 32, and in the West-Indies, Le Bourgogne 74, Le Minotaure 64, armed en flute, and Le Dupre 24 guns.

The Duc de Chartres, upon the death of his father, the Duc d'Orleans, and a few other Contingencies, expected soon, will possess a revenue of near 600,000l. per annum. How many Kings in Europe boast of more?

Some proposals have been made by the American Agents to the Portuguese Minister, to furnish fish from Newfoundland, on cheaper terms than they at present receive them from England, and to take back wines in return; from which circumstance it is to be feared that the loss of our Colonies will eventually interfere with part of our most profitable trade in Europe.

There is one circumstance which will always command an extraordinary share of the American trade in this country, which is the superior price we give for almost every article that they send for Europe.

The islanders will receive such large supplies of flour and rice from the Continent, that the keep of their negroes will hardly cost them one fifth of the expence which they have been obliged to support during the war.

The Spanish Court has ordered a particular survey to be made of the harbour of Minorca, with a view to construct some new ships of war there during the peace, for which purpose the French have agreed to supply them with timber from Corsica; which circumstance, in all probability, gave rise to the report of that Island being about to be given up to the Spaniards.

Mr. Fox's friends assert, that he has discovered, and intends to regain, his popularity, by declaring the name of a Statesman whom, he says, has been found out to be a pensioner to France.

The different powers that intend to assemble at Paris, to frame a new system of commerce, seem resolved to lay the doors open, and to remove those laws which England has for a century past fixed against a general participation of the Fruits of the Colonies; therefore the Sugar Islands belonging to the English will be undone, unless the duty and restrictions laid on the trade to those Islands be taken off.

Before the French war broke out, this country and Ireland employed more than nine hundred vessels of different sizes in the West-India trade; four hundred and fifty of which sailed from the port of London. During the war, this number has been reduced to a full third, which must shew the necessity of a peace in a very glaring point of view, and justify the policy of the Minister, who, by consulting the interest of trade, provided for the salvation of the empire.

The French Cabinet, in order to induce the Americans to give a preference to the French market for the sale of their merchandize, have in contemplation to open two free ports in favour of the United States: These two ports, it is said, are to be Port Louis and L'Orient, both in Brittany; but the treaty in which this privilege is to be stipulated, is only barely commenced.

The Emperor is smoothing all the difficulties that might render it hazardous to carry on the war in concert with Russia against the Porte: A co-operation with the Russians, in the Archipelago will be necessary; the former furnish ships of war, of which the Emperor has none; but he is to embark a great body of troops at Trieste, to act in concert with the Russian fleet in attacking the islands of the Archipelago, or the Morea itself: To this end it was necessary that his Majesty should be on good terms with the Emperor of Morocco, whose rovers might take or destroy his transports; a negotiation was therefore opened between the two Emperors; his Moorish Majesty sent an Ambassador to Vienna; and on the 24th of April last, a Treaty of Peace, Amity, and Commerce was concluded and signed by the above Ambassador on the part of his Majesty the Emperor of Morocco: and by Prince Kaunitz on the part of the Emperor of Germany. The latter ordered, some time ago, presents to be got ready for the former; they have been since prepared and exposed to public view in Vienna: They consist of two superb services, the one of china, the other of plate, a magnificent clock, and harnesses for eight horses, richly ornamented with gold.

Yesterday morning the Duke of Dorset and Duke de Chartres, set off to Newmarket.—It is hoped his Galic Royal Highness will be more successful this visit than his former one. His grace was eased on that day of 8000 Guineas.

The Duke de Chartres finds himself quite alone at Newmarket—his bets are beyond the limits of English purses—Even a certain young Gentleman can hardly say done.

The Emperor has not yet acknowledged by any formal act, the independence of America; he has however, resolved not to suffer, if he can help it, the other European powers to run away from his subjects with all the benefits of commerce with America; to this end his Imperial Majesty has raised the Baron Van Beelen to the place of one of the Lords of Trade in Brabant, whom he means to send out without delay to America, in order to negotiate the most advantageous treaty of commerce between his Flemish Subjects, and the United States of America.

Extrait of a letter from Berlin, May 7.

“ Abbe Reynal is still in this capital, he endears himself still more and more to the inhabitants, by daily acts of beneficence; he has lately portioned off two young girls, the one a Protestant, the other a Roman Catholic, who have

**L**ES François ont perdu quatre vaisseaux de ligne et deux frégates, depuis l'été dernier, savoir, l'Orient de 74, le Sévere de 64 et la Cypriane de 32 canons aux Indes Orientales; le Bourgogne de 74, le Minotaure de 64 canons, armés en flutes, et le Dupré de 24 canons aux Indes Occidentales.

Le Duc de Chartres à la mort de son père le Duc d'Orleans, et quelques autres casualités attendues sous peu, jouira d'un revenu annuel de presque de 600,000. Combien de Rois n'y a-t-il pas, qui ne sauroient se vanter d'en avoir d'avantage?

Les agents Américains ont fait quelques propositions au ministre de Portugal, de fournir du poisson de Terre-Neuve à meilleur marché qu'ils ne le reçoivent présentement d'Angleterre, et de prendre des vins en échange; on appréhende par cette circonstance que la perte de nos colonies influera dans tous les cas sur quelques branches les plus lucratives de notre commerce en Europe.

Ce qu'il y a en faveur de ce pays, et qui sera qu'il aura toujours un avantage considérable en sus de sa part au commerce Américain, est le haut prix que nous donnons pour presque tout article qu'ils envoient en Europe.

Les Islandois recevront une si grande quantité de farine et du riz du continent, que les frais pour l'entretien de leurs nègres ne leur reviendront à peine que le cinquième de ce qu'ils leur ont coûté durant la guerre.

La cour d'Espagne a ordonné qu'une carte exacte soit faite du port de Minorque, dans la vue d'y construire quelques nouveaux vaisseaux de guerre pendant la paix, pour quel effet les François sont convenus de leur fournir du bois de l'île de Corse, ce qui a probablement donné lieu au bruit que cette île étoit sur le point à être cédée aux Espagnols.

Les amis de Monsieur Fox assurent qu'il a trouvé le secret, et qu'il est déterminé de regagner sa popularité, en déclarant le nom d'un personnage d'Etat, qu'on a découvert avoir été pensionné par la France.

Les différentes puissances qui se proposent de s'assembler à Paris pour établir un nouveau système de commerce semblent avoir résolu d'ouvrir les portes, et d'abolir toutes ces loix que l'Angleterre a maintenu depuis un siècle entier contre une participation générale aux productions des colonies, et les îles au sucre appartenant aux Anglois resteront par cette raison oisives, à moins que les droits et restrictions mis sur le commerce de ces îles soient abolis.

Ce pays et l'Irlande emploierent plus de neuf cent vaisseaux de différentes grandeurs au commerce des îles, avant que la guerre fut déclarée avec la France, dont 450 sortoient du port de Londres. Ce nombre a été réduit en plein autres pendant la guerre, ce qui prouve évidemment la nécessité d'une paix, et justifie la politique du ministre, qui, en consultant l'intérêt du commerce a pourvu aux moyens de sauver l'empire.

Le cabinet François, dans la vue d'engager les Américains de donner une préférence à leurs marchés pour la vente de leurs marchandises, délibèrent sur le plan d'ouvrir deux ports libres en faveur des Etats-Unis. Ces deux ports doivent être à ce qu'on dit le Port Louis et l'Orient, l'un et l'autre en Bretagne; mais le traité dans lequel ce privilège doit être mentionné n'est qu'ébauché.

L'Empereur applanit toutes les difficultés qui pourroient rendre la guerre contre la Porte de concert avec la Russie hazardeuse pour lui. Une co-opération avec les Russes dans l'Archipel sera nécessaire; le premier fournira les vaisseaux de guerre que l'Empereur n'a point, mais celui-ci doit faire embarquer un grand corps de troupes à Trieste, pour agir conjointement avec la flotte Russe en attaquant les îles de l'Archipel et la Morée même: Pour cette fin il a été nécessaire que sa Majesté soit en bonne intelligence avec l'Empereur de Marroque, les corsaires duquel pourroient prendre ou détruire ses vaisseaux de transport; et pour cette raison une négociation fut ouverte entre les deux Empereurs. Sa Majesté Morécenne envoya un ambassadeur à Vienne, et un traité de paix, d'amitié et de commerce, fut conclu et signé le 24 Avril passé, du côté de l'Empereur de Marroque par l'ambassadeur susdit, et par le Prince Kaunitz du côté de l'Empereur d'Allemagne. Ce dernier ordonna, il y a quelque tems, que les présents pour le premier soient tenus prêts; ils ont été préparés et publiquement exposés depuis à Vienne: Ils consistent en deux services, l'un de porcelaine et l'autre d'argent, une horloge magnifique, et des harnois pour un attelage de huit chevaux, richement ornés en or.

Hier au matin le Duc de Dorset et le Duc de Chartres partirent pour Newmarket.—L'on espère que son Altesse Royale de France sera plus de réussite cette fois qu'à sa première visite. Sa grandeur fut débarrassée de 8000 guinees ce jour là.

Le Duc de Chartres se trouve tout-à-fait seul à New-marke, ses paris surpassent la portée des bourses Angloises, et même un certain jeune monsieur ne sauroit à peine dire va.

L'Empereur n'a pas encore reconnu par aucun acte formel l'indépendance de l'Amérique; il a cependant résolu d'empêcher s'il le peut, que les autres puissances de l'Europe se rendent maîtres au détriment de ces sujets, de tous les avantages de commerce avec l'Amérique; sa majesté Impériale a pour cet effet élevé le Baron Van Beelen à la dignité de l'un des seigneurs du commerce en Brabant, lequel il se propose d'envoyer sans délai en Amérique, afin d'y négocier le traité de commerce le plus avantageux qu'il pourra entre les sujets Flamans et les Etats Unis de l'Amérique.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 7 Mai.

“ L'Abbé Reynal est toujours dans cette capitale, il se rend de jour en jour

been certified to him by their respective Pastors to be the most remarkable in their respective flocks for virtue and piety."

May 22. Though the Empress of Russia has afforded an asylum and protection to the fraternity of Jesuits, which they are denied in other countries, it is a matter exceedingly doubtful whether this project, specious as it is in appearance, will be attended with any real advantages. It must be acknowledged that this Order has produced a great number of eminent characters, and contributed more to the revival of learning and the advancement of knowledge, than any other description of people whatever; but their avidity to intermeddle in political affairs, is supposed to render them dangerous to States; and their speculative turn of mind, and strong propensity to propagate their metaphysical notions, equally so to Religion and Morality.

The Gazette de France, of the 13th of May, contains a long detail of the engagement of the French frigate La Sybille, of 32 guns, Capt. Kergariou, and the Magicienne; by which it appears, that the action was begun by the latter with the advice of the Railler, to whose assistance Mr. Kergariou advanced, and for some time kept up a running fight till he closed with the Magicienne, when a very brisk fire took place between both ships. The Magicienne, says the French account, had lost its mizen-mast, when a volley of grape shot swept along the stern of the Sybille, killed 11 men, and wounded several; amongst the latter, Captain Kergariou was carried off for dead, and the action maintained by the second in command, Mons. Dascures, till perceiving the Endymion drawing near, and judging it rash to engage so superior a force; crowded all the sail he could to avoid coming to action. The French lost 13 men, and 29 dangerously and 8 slightly wounded, amongst the latter six officers, including the Captain and his Lieutenant. After the engagement, Capt Kergariou repaired the damages the Sybille had received in a hard gale that sprung up on the 6th of January; the frigate was entirely dismantled; jury masts were put up, and the Captain steered for the Continent of America, when on the 22d, being then in latitude 37, he spied several ships, one of which seemed to bear down upon the Sybille. Unable to resist, the French Captain hoisted up French colours, and over it the English flag, meaning to pass for a prize ship, that the pursuer might be induced to give up the chase; but this stratagem had not the desired effect; for the Hussar frigate coming up under the stern of the Sybille, the French Captain thought it useless to continue the feint, and dropping the red ensign, kept flying the white, only ordering his men to fire upon the Hussar; the latter returned a broadside, which unfortunately taking the Sybille between wind and water, filled the powder-room with water, and totally destroyed its contents. In order to lighten the frigate, Capt. Kergariou ordered 12 of the guns to be thrown overboard. No other resource was left to him, than to board the enemy's ship, but the latter standing to windward, rendered this attempt impracticable. Two more broadsides from the English frigate obliged the French Captain to strike, which he did, to the British ship Centurion of 50 guns.

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. Outwards.  
Polly, John Spellen, for Barbadoes.

#### ADVERTISEMENTS.

QUEBEC, }  
} MONDAY, 3d November, 1783.

At a meeting of his Majesty's Commissioners of the Peace for the district aforesaid: It is ordered That the Shilling loaf of white Bread do weigh four pounds, and the Shilling loaf of brown Bread five pounds; and that the Bakers mark the same with the initial letters of their name. By the Court, DAVID LYND, C. P.

QUEBEC, }  
} LUNDI, le 3 Novembre, 1783.

A une assemblée des Commissaires de la Paix de sa Majesté, pour le dit district, Il a été ordonné que le pain blanc d'un shellin doit peser quatre livres, et le pain big d'un shellin cinq livres; et que les différens Boulangers marquent leurs pains des lettres initiales de leur nom. Par la Cour, DAVID LYND, C. P.

POST-OFFICE, 3d. November, 1783.

AS differences have lately happened between Travellers and some Maitres de Poste, concerning their fares, the public is hereby advertised, that to prevent impositions there ought to be exposed to view in a conspicuous part of every Post-house, a certificate of the distance to the next Post, with the fare annexed, if that certificate is wanting at any Post-house, the Maitre de Poste shall be punished according to Law, for disobedience, on notice thereof given to

HUGH FINLAY, D. P. M. G.

BUREAU de la POSTE, le 3 Novembre, 1783.

COMME il y a eu dernièrement des difficultés entre des voyageurs et quelques Maitres de Poste, concernant leur paiement, le public est averti par ce présent, qu'afin de prévenir les fraudes il doit y avoir à chaque Poste, dans un endroit de la maison très exposé à la vue, un certificat de la distance à la Poste suivante, avec la taxe y jointe: Et en cas que ces certificats ne s'y trouvent les Maitres de Poste seront punis pour désobéissance suivant la loi, toutes-fois qu'on en informera

HUGH FINLAY, D. G. D. P.

#### TO BE SOLD,

A NEGRO WENCH about 18 years of age, who came lately from New-York with the Loyalists.—She has had the Small Pox.—The Wench has a good character and is exposed to sale only from the owner having no use for her at present.  
Likewise will be disposed of a handsome Bay MARE.  
For particulars enquire of the PRINTER.

MONTREAL.

LYON JONAS, FURRIER,

Living in St. Paul's street, opposite Mr. St. Dezier, has for sale;

A GENERAL and complete assortment of Muffs and Tippets, in the newest taste, Ermine Cloak Linings, &c. &c.

Also a parcel of ground Squirrel Muffs and Tippets, and the very best black Martin and Martin throat ditto for exportation.

He likewise manufactures and sells Gentlemen's Caps and Gloves lined with Furr, very useful for Travelling; he also Trims Ladies Robes and riding Dresses, and Lappets Gentlemen's Coats and Vests.

He buys and sells all sorts of Furrs, wholesale and retail.

2—p.

THE Subscriber late of Sorel now of Isle aux Noix, Merchant, begs leave to acquaint all those who are indebted to him to make speedy payment on or before the first of December next, on failure whereof their accounts will be put into the hands of an Attorney to be sued for.

Isle aux Noix, 23d October, 1783.

JOHN MARSHALL.

plus cher aux habitans par des actes continuels de bienfaisance; il a dernièrement été recommandé par leurs pasteurs respectifs comme les plus remarquables parmi leurs troupeaux en fait de vertu et de piété.

Le 22 Mai. Quoique l'Impératrice de Russie ait accordé un asile et sa protection aux jésuites, qu'on leur refuse dans d'autres pays, il est très douteux que cette affaire, toute avantageuse qu'elle est en apparence, soit suivie d'aucun avantage réel. On conviendra que cet ordre a produit nombre d'hommes éminens, et a plus contribué à faire revivre et prospérer les sciences qu'aucune autre société quelconque; mais on pense que leur avidité de se mêler en matières de politique les rend dangereux aux états, autant que l'on croit la tournure spéculative de leurs esprits, et le penchant violent de propager leurs principes de métaphysique nuisibles à la religion et aux mœurs.

La gazette de France du 13 de Mai contient un long détail du combat entre la frégate Française la Sybille, de 32 canons, Capitaine Kergariou, et la frégate Angloise la Magicienne; par lequel il paroît que l'action fut commencée par la dernière avec l'allége le Railler, au secours de laquelle Mr. Kergariou se hâta et se battit pendant quelque tems en avançant, jusqu'à ce qu'il joignit la Magicienne, lorsqu'un feu très vif eut lieu entre les deux vaisseaux. La Magicienne perdit, à ce que dit la gazette Française, son mat d'artimon, quand une volée de rafins rasa la poupe de la Sybille, tua 11 hommes et en blessa plusieurs, au nombre des derniers le Capitaine Kergariou fut emporté pour mort, et le combat soutenu par Mr. Dascures son second en commandement, jusqu'à ce que voyant l'Endymion s'approcher, et jugeant qu'il seroit imprudent d'engager une force si supérieure, il fit toutes voiles qu'il put pour éviter l'engagement. Les François perdirent 13 hommes, et eurent 29 dangereusement et 8 légèrement blessés, au nombre des derniers se trouvent six officiers y compris le capitaine et son lieutenant. Après le combat le Capitaine Kergariou répara les dommages que la Sibille avoit reçus dans un vent violent qui s'éleva le 6 de Janvier. La frégate se trouva entièrement dématée, on mit des mats de nécessité, et le Capitaine voila pour le continent de l'Amérique, lorsque se trouvant dans le 37me degré latitude il découvrit le 22, différens vaisseaux dont l'un parut diriger sa course sur la Sybille. Incapable de résister il hissa le pavillon François, avec l'Anglois au dessus, dans l'intention de passer pour une prise, et d'engager le vaisseau Anglois de cesser la poursuite; mais ce stratagème n'eut point l'effet désiré; car la frégate le Hussar joignant la Sybille sous poupe, le Capitaine jugea alors qu'il étoit inutile de seindre plus longtems, baissa le pavillon rouge, et continua à garder le blanc, ordonnant seulement à ces gens de faire feu sur le Hussar; ce dernier lui envoya sa bordée, qui malheureusement prit la Sybille entre deux eaux, inonda la Ste. Barbe, et en détruisit entièrement le contenu. Le Capitaine Kergariou dans la vue de soulager la frégate fit jeter 12 canons dans l'eau. Il ne lui restoit d'autre ressource que d'aborder le vaisseau ennemi, qui rendit ce projet impracticable en se tenant au vent. Deux autres bordées de la frégate Angloise obligèrent le Capitaine François de se rendre, ce qu'il fit au vaisseau Britannique le Centurion de 50 canons.

#### AVERTISSEMENTS.

LA Société de John Reed & Co. de Montreal, étant dissoute aujourd'hui, de commun accord, ils transigeront leurs affaires à l'avenir chacun en leurs propres noms, et à leurs comptes.

Montreal, le 23 Octobre, 1783.

JNO. REED,

ROBERT GRANT.

THE Partnership of John Reed & Co. of Montreal, being this day dissolved by mutual consent, any transactions either may hereafter have, to be carried on in their own names and on their separate accounts.

Montreal, 20 October, 1783.

JNO. REED,

ROBERT GRANT.

#### A VENDRE,

UNE MAISON appartenant à Me. Bojeux, dans la rue St. Jean, occupée présentement par les Demoiselles Duées, l'on pourra s'adresser à M. Deplaine, à l'Hopital Général.

#### TO BE SOLD,

A HOUSE appertaining to M. Bojeux, in St. John street, at present occupied by the Miss Duées. Application to be made to M. Deplaine at the General Hospital.

UNE MAISON à Vendre à Montréal près des Recollets, appartenant à Mr. De Cuiſy, la moitié payable comptant, et le reste après la mort du Sieur de Cuiſy, en payant la sente de cette moitié. L'on pourra s'adresser à Pierre Du Péray, marchand à Montréal.

A HOUSE to be sold near the Recollets at Montréal appertaining to Mr. De Cuiſy, one half of the purchase money to be paid immediately, and the remainder at the Death of Mr. De Cuiſy, on paying interest for the same. Application to be made to Pierre Du Péray, Merchant at Montréal.

#### A VENDRE,

UNE NEGRESSE agée d'environ 18 ans, qui est arrivée dernièrement de la Nouvelle York, avec les Loyalistes; elle a eu la Petite Verole: Cette Negresse s'est toujours très bien comportée, et elle n'est vendue que parceque le propriétaire n'en a abonnenement besoin à présent.  
On disposera également d'une belle JUMENT baie.  
Pour plus amples informations il faut s'adresser à l'IMPRIMEUR.

MONTREAL.

LYON JONAS, PELLETIER,

Demeurant à la rue St. Paul, vis-à-vis Mr. St. Dezier, a à vendre;

UN assortiment général et complet de Manchons et Crêmones du dernier goût, des doublures de Capottes, d'Hermines.

Deplus une partie de Manchons et Crêmones d'Ecurcuils, et les plus belles Martres brunes, et Gorges de Martres, pour l'exportation.

Il fait également et vend des Casques pour les Messieurs et des Gands doublés de Fourrures, très utiles pour le voyage. Il garnit aussi des Robes et Habits d'Amazones pour les Dames, et double les revers des Habits et Vêstes des Messieurs.

Il achete et vend toute sorte de Pelletteries en gros et en détail.

LE souffigné demeurant ci-devant à Sorel, et présentement à l'Isle aux Noix, informe tous ceux qui lui doivent de le payer sans délai d'ici au premier de Décembre prochain, au défaut de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un Avocat pour les poursuivre en justice.

Isle aux Noix, le 23 d'Octobre, 1783.

JOHN MARSHALL.

QUEBEC, ff: }

Court of Common Pleas, Saturday 25th. October, 1783.

ALL persons having any claim upon the Estate of Messrs. Shaw & Fraser, of Quebec, Merchants, are hereby required (pursuant to an order of the Honorable the Judges of the Court of Common Pleas, for the district of Quebec, of this date) to lodge with the Subscriber the Clerk of the said Court, within six weeks from this date, the Accounts Current, notes, or Obligations, on which they found their claim, in order, and to Enable the said Court to make a dividend amongst their different Creditors agreeable to Law. By Order of the Court, DAVID LYND, C. C. P.

QUEBEC, ff: } Cour des Plaidiers Communs, Samedi la 25 Octobre, 1783.

TOUS ceux qui ont des prétentions sur la masse de Messrs. Shaw & Fraser, marchands de Québec, sont requis par ce présent, (conformément à un ordre des Honorables les Juges de la Cour des Plaidiers Communs, pour le district de Québec, de cette date) de remettre au soussigné, Clerc de la dite Cour, en six semaines de la date du présent, leurs comptes courants, notes, ou obligations, sur lesquels sont fondées leurs demandes, afin que la Cour puisse faire un dividende parmi leurs différents Créanciers conformément à la loi. Par Ordre de la Cour, DAVID LYND, C. C. P.

IN consequence of a meeting of the Trustees, the Public is advertised that the Catalogue of the Books which belong to the Quebec Library, has been Printed, and that each subscriber may have a copy by applying for it at the Secretary's Office. The French Books tho' commissioned have not been sent on account of the difficulties occasioned by the War. Such Subscribers as for that reason wish to have their Subscription money returned will give in their names before the 15th of next month to Mr. Robert Lester. The Subscribers who wish to continue, or others who wish to become Subscribers, will please give in their names on or before the 15th of the next month, when it is hoped that the Persons willing to encourage the undertaking will attend at the Council Chamber in order to deliberate upon the means of commissioning French Books and other matters. N. B. The English Books have cost £374 Sterling.

EN conséquence d'une assemblée des directeurs le public est averti, que le Catalogue des Livres qui appartiennent à la Bibliothèque de Québec, a été imprimé, et que chaque Souscripteur pourra en avoir une copie en s'adressant pour cet effet au Bureau du Secrétaire. Les livres François qu'on avoit demandé n'ont point été envoyés par rapport aux difficultés causées par la guerre. Ceux des Souscripteurs qui par cette raison desireroient retirer leur argent de soucription, donneront leurs noms avant le 15 du mois prochain à Mr. Robert Lester, et ceux qui se proposent de continuer ou ceux qui ont envie de soucrire, donneront également leurs noms d'ici au 15 du mois prochain, auquel jour on se flatte que les personnes intentionnées d'encourager ce plan, se trouveront à la Chambre du Conseil, afin de délibérer sur les moyens de faire venir des livres François, ou autres affaires. N. B. Les livres Anglois ont coûté £374 Sterling.

MRs. GRIFFITHS, at the Corner of Drelery Street, turning to the Grand Battery, has Down for Ladies Hoods to dispose of.

THOSE indebted to the Estate of the late Mr. Jean Orillat, Merchant of Montreal, are hereby directed to pay unto Mr. Alexis Reaume, Merchant of Montreal, he having married the only daughter, inheritor of the late Mr. Orillat, and purchased the part appertaining to his Widow Mrs. Orillat, on failure whereof and after the expiration of a month from this date, prosecutions will be commenced against the debtors; and those to whom the said Estate may be indebted are requested to send in their accounts within a month from this date, to said Mr. Reaume in order that they may be paid, on failure, whereof he will avail himself of this timely notice. BERTHELOT DARTIGNY, Advocate.

CEUX qui doivent à la succession de feu Mr. Jean Orillat, Négociant de Montréal, sont par ce présent avertis de payer à Mr. Alexis Reaume, Négociant de Montréal, comme aiant épousé la fille unique héritière de feu Mr. Orillat et acheté la part de la Dame Veuve Orillat, suite de son contrat après un mois de cet avertissement il fera fait des poursuites contre les débiteurs; et ceux à qui il est dû par la succession du dit Sieur Orillat, sont priés d'envoyer leurs comptes au dit Sieur Reaume pour en être payés, sous un mois de cet avertissement, faute de quoi il se pourvoira de son négligence. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat.

TO BE SOLD, A Large House situate near the Cul de Sac, in the Lower-Town, the Vaults are very good and the Wharf very commodious, at present occupied by Mr. Robert Keating, Tavern-keeper. A House near Mr. James Grant's Distillery, occupied by Mr. Prejean. Also Twenty large Pine Mats lying at Wolf's Cove. For particulars apply to CHARLES HAY.

FOR GLASGOW, THE Brigantine FRIENDSHIP, ADAM BIME, Master, about 150 Tons, will Sail about 10 November, for Freight or Passage apply to the Captain on board, or to ALEX. CAMPBELL & Co.

THOs. POWIS, Jeweller, informs his Friends in particular and the Public in general, that he has engaged Mr. Richard Dunn, from New-York, a person well known to be competent master in Watch-making &c. and that the public may depend of having the utmost attention shown by me to merit their favour in that line.

JOHN MYERS, GUNSMITH, at the Cross-Guns, Champlain Street, near the King's Wharf, MAKES all sorts of Fowling-pieces, Fusces, Bayonets, and Gun Locks. New-stocks and Mounts, Cleans and Repairs Guns, Swords, and Pistols, in the neatest manner. A quantity of single and double bridle Gun Locks to be sold cheap. QUEBEC, October 13, 1783.

CITY and DISTRICT of MONTREAL, Montreal, October 6, 1783. IT is ordered by his Majesty's Commissioners of the Peace this day, that the price and assay of Bread be as follows, viz: The white loaf of 4lb at 70 pence or 20 sols. The brown of 6lb at 11 pence or 22 sols. And that the several Bakers in the city and suburbs do conform thereto. By the Commissioners J. BURKE, Clerk.

MR. JACQUES CURCHOD, Négociant de Québec, aiant acquis par acte passé devant Berthelot Dartigny, Notaire de Québec, le 17 du courant, de Mr. Pierre Basse, dit Lafleur, un emplacement et maison dessus bâtie en pierres, à deux étages, située en la Bassé-ville de Québec, dans une ruelle qui sort de la rue Sous le Fort, prie les personnes qui y ont quelques droits par hypothèque ou autrement de les déclarer en l'Etude du dit Notaire avant le 27 de Novembre prochain, après lequel jour il payera le prix de son acquisition et se prévendra du présent avertissement contre ceux qui ne se feront point présenter. BERTHELOT DARTIGNY, Notaire. Québec, le 21 Octobre, 1783.

MR. JAMES CURCHOD, Merchant of Quebec, having purchased by Deed passed by Berthelot Dartigny, Notary of Quebec, the 17th instant, of Mr. Pierre Basse, alias Lafleur, a lot and stone-house thereon erected, two stories high, situate in an alley leading from the street called Rue sous le Fort; requests all persons who have demands by mortgage or otherwise to make the same known to said Notary at his chambers, on or before the 27th November next, after which term he will pay the purchase money, and will avail himself of this timely notice against all such as neglect giving in their claims. BERTHELOT DARTIGNY, Notary. Québec, October 21, 1783.

François Baillaige, Eleve de l'Academie Royale de PEINTURE et SCULPTURE, de Paris, avertit I° MESSIEURS les Cures et Marguillés des paroisses, qu'il peut leur Peindre des Tableaux Historiques, et leur faire des Figures de Ronde Bosse, pour leurs Eglises. II° Les Messieurs et Dames qu'il peut Peindre leurs Portraits en Huile en Grand, et sur l'Yvoire en Miniatures. III° Les jeunes Messieurs et Demoiselles, qu'il peut leurs enseigner l'art de Dessiner et Peindre à l'Eau, en plusieurs genres amusant et nécessaire aux personnes de distinction.

CHARLES FRANÇOIS HAMELIN, de la ville de Montréal, aiant été honoré par son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de Québec, d'une commission d'Avocat pour le district de Montréal, informe le public par ces présentes, qu'il tiendra son Office à Montréal, dans la maison qu'il occupe actuellement dans la rue St. Paul, joignant d'un côté à Madame Veuve Desjardins, d'autre côté au Bonhomme D'avid, pardevant à Mr. J. Bte. Desjardins, ou il se propose d'exécuter avec exactitude et diligence tout ce qui pourra lui être confié, et tous ceux qui voudront l'employer peuvent être assurés de sa bonne disposition et il leur en témoignera sa vive reconnaissance. Montréal, le 16 Octobre, 1783.

A V E N D R E, UNE grande Maison située proche le Cul de Sac, à la Bassé-ville, les Voutes en sont très bonnes et le Quay très commode. Elle est présentement occupée par Mr. Robert Keating, Cabaretier. Une maison proche la distillerie de Mr. James Grant, occupée par Mr. Prejean. Deplus, vingt grands et beaux Mats de Pin, se trouvant à Wolf's Cove. Pour plus ample information il faut s'adresser à CHARLES HAY. Québec, le 30 Octobre, 1783.

LE Soussigné aiant entré en et signé quelques conventions annulées de ce présent jour, informe le public qu'il ne paiera aucune dette contractée sur la dite société ou telle autre quelconque après la date de ce présent, comme n'aiant présentement aucun intérêt de commerce avec qui que ce soit. Il prie en même tems tous ceux qui ont des demandes sur la dite société de lui envoyer leurs comptes d'el au premier de Novembre prochain, après lequel tems il se prévendra du présent avertissement. Québec, le 17 Octobre, 1783. Wm. VONDENVELDEN.

JEAN MYERS, ARMURIER, à l'Enseigne des Fusils en Sautours, rue Champlain, proche le Quay du Roi, FAIT tout sorte de Fusils de Chasse, Fusils et Bayonettes, et toute sorte de Pistoles. Il vend à très bon marché une quantité de Platinas de Fusils, doubles et simples. Québec, le 25 Octobre, 1783.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un Ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de Joseph Viger, contre les biens et effets, terres et possessions de Louis Majeau, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution comme appartenant au dit Louis Majeau, une part ou portion de terre, située dans la seigneurie de Cournoyer, dans la paroisse de St. Charles, sur la riviere de Richelieu ou Chambly, en deux lots de quarante-cinq peds de front chaque, sur soixante arpents de profondeur, l'un desquels est borné sur le devant par la dite riviere et derriere par Lafontaine, d'un côté par Samuel Jacobs et de l'autre côté par André Combe dit Brindamour; et l'autre sur le devant par le dit riviere, derriere par le dit Lafontaine, et de chaque côté par le dit André Combe dit Brindamour. Or j'avertis par ce présent que j'exposerai les-dits biens en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Vendredi le quatorze de Novembre prochain, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par EDWd. Wm. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les-dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente. Montréal, le 3 Juillet, 1783.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Joseph Viger, against the goods and chattels, lands and tenements of Louis Majeau, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Louis Majeau, a parcel or portion of land situate in the seigniorie of Cournoyer, in the parish of Saint Charles, on the river Richelieu or Chambly, in two lots of forty-five feet each in front, by sixty arpents in depth, one of which is bounded in the front by the said river and behind by Lafontaine, on one side by Samuel Jacobs, and on the other side by André Combe dit Brindamour; and the other lot in front by the said river, behind by the said Lafontaine, and on each side by the said André Combe dit Brindamour. Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my office, in the city of Montréal, on Friday the fourteenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by EDWd. Wm. GRAY, Sheriff. Any person or persons having any prior claim to the said premises by mortgage or otherwise are hereby required to give notice thereof, in writing to the said Sheriff before the day of sale. Montréal, 3d July, 1783.

ROBT. BENNIE, TAYLOR, STAY and HABIT-MAKER, opposite the PRINTING-OFFICE,

**BEGS** leave to return his most grateful thanks to his Customers in particular and the Public in general, and that he has agreed with Mr. James Bond, Stay and Habit-Maker from London, so that all Ladies and Gentlemen that will be so good as favour the said Robt. Bennie with their custom, may depend upon being served in the most newest and most neat fashions from London, on the most reasonable terms for ready money or short credit.

ROBT. BENNIE, TAILLEUR, et FAISEUR de CORPS et d'HABITS, vis-à-vis de l'IMPRIMERIE;

**PREND** la liberté de remercier très humblement ses pratiques en particulier, et le public en général, et les informe qu'il s'est arrangé avec Mr. Jacques Bond, faiseur de Corps et d'Habits, de Londres, de manière que tous Messieurs et Dames qui voudront honorer le dit Robt. Bennie de leur pratique, pourront être assurés qu'il les servira dans le dernier et meilleur goût de Londres, aux plus raisonnables termes, pour de l'argent comptant ou court credit.

**GEORGE MOHR**, from Mohawk River, Stone-ry, being supposed to reside in this Province, is requested to make himself known to the subscriber, who wishes to communicate to him a Letter lately received from his Father, Jacob Mohr, Schoolmaster at the above place.  
 Quebec, 22 October, 1783. FRED. PETRY, Sadder.

**LOTTERY**

**FOR** building a Prison for the town and district of Montreal, pursuant to an Ordinance of the Governor and Legislative Council of this Province, passed in the twenty-third year of His Majesty's reign.

**THE SCHEME.**

13,000 Tickets	at 46s.	£30,333 6 8
1 of 850		
2 of 425		
4 of 212 1/2		
5 of 170		
10 of 85		
20 of 42 1/2		
40 of 21 1/4		
80 of 10 1/2		
160 of 5 1/4		
320 of 2 1/2		
640 of 1 1/4		
1280 of 3/4		
2560 of 3/8		
5120 of 3/16		
10240 of 3/32		
4327 Prizes	25,705	
8673 Blanks	25,705	
13,000 Tickets	4550	30,333 6 8

Only Two BLANKS to a PRIZE.

The Lottery to begin drawing on the third of February, 1784, or the money returned on giving up the Tickets, with out deduction.

Tickets to be had at Mr. Gray's, at Montreal, and paid for on delivery.

LACORNE ST. LUC,  
 EDWD. WM. GRAY,  
 JAMES M'GILL,  
 P. GUY,  
 JACOB JORDAN, } Managers.

Montreal, 29th April, 1783.

**LOTTERIE**

**POUR** bâtir une Prison pour la ville et le district de Montréal, conformément à une Ordonnance de Gouverneur et le Conseil Législatif de cette province, passés dans la vingt-troisième année de la Règne de Sa Majesté.

**LE PLAN.**

13,000 Billets	à 46s.	£30,333 6 8
1 de 850		
2 de 425		
4 de 212 1/2		
5 de 170		
10 de 85		
20 de 42 1/2		
40 de 21 1/4		
80 de 10 1/2		
160 de 5 1/4		
320 de 2 1/2		
640 de 1 1/4		
1280 de 3/4		
2560 de 3/8		
5120 de 3/16		
10240 de 3/32		
4327 Lot	25,705	
8673 Billets Blancs	25,705	
13,000 Billets	4550	30,333 6 8

Deux Billets Blancs seulement contre un Lot.

La Lotterie se tirera le 3 de Février, 1784, ou bien l'argent sera rendu sans déduction en remettant les billets.

Les billets se distribuent chez Mr. Gray, à Montréal, et se paient en les recevant.

LACORNE ST. LUC,  
 EDWD. WM. GRAY,  
 JAMES M'GILL,  
 P. GUY,  
 JACOB JORDAN, } Directeurs.

Montreal, le 29 Avril, 1783.

For S A L E, to be enter'd the 1st of May next;

**THE** Stone-house, fire proof, formerly occupied by Mr. A. Milmine, in St. Paul's Street, Montreal, well situate for the wholesale or retail trade. The terms of payment will be made as convenient as possible, by  
 Montreal, 10 Aug, 1783. ALEX. AULDJO.

**Y E N D R E**

**LA** maison de pierre à l'épreuve du feu, occupée dernièrement par Mr. A. Milmine, dans la rue St. Paul à Montréal, bien située pour le commerce en gros et en détail, et dont on pourra prendre possession le 1er de Mai prochain. Les termes de paiement seront vendus aussi utiles que possible par  
 Montreal, le 10 Aug, 1783. ALEX. AULDJO.

Francis Baillargé,

Late a Pupil in the Royal Academy of Painting and Sculpture at Paris hereby notifies,

- I. **THE** Curates and Church-wardens of the different parishes that he draws historical pictures, and makes figures in relieve for Churches.
- II. The Gentlemen and Ladies, that they may have their Portraits drawn at full length in Oil colours, and in miniature on Ivory.
- III. The Young Gentlemen and Ladies, that he will instruct them in drawing and painting in water colours, on many occasions amusing and useful for persons of distinction.

**DISTRICT de MONTREAL.** EN vertu de deux Ordres d'Exécution émanés de la Cour des Apels de sa Majesté pour la province de Québec, à la poursuite de Julien La Glanderie, et de Joseph Gignac; et en outre d'un autre Ordre d'Exécution émané de la Cour des Plaidoiers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de Jean Dumas St. Martin, Ecuier, contre les biens et effets, terres et possessions de François Le Maître Duaine, à moi adressés, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant au dit François Le Maître Duaine.

- I. Un emplacement ou portion de terre situé au côté du Nord Est de la grande rivière de Yamachiche, dans le district susdit, contenant quatre arpens de front sur quatorze arpens de profondeur, joignant d'un côté à Julien La Glanderie, et de l'autre côté à Jean Laure, avec deux moulins à farine, et deux moulins à scies, une maison, deux remises, une grange, et une écurie y dessus construits.
  - II. Le fief et seigneurie de Gatineau, appelé Fief de Moitié, situé au Yamachiche susdit, contenant trois quarts de lieues de front sur trois lieues de profondeur, borné d'un côté par Mr. De Tonnancour, de l'autre côté par Mr. Duchény, et derrière par des terres non-concédées.
  - III. Un emplacement ou portion de terre situé à l'endroit appelé La Carrière, au bout supérieur de la petite Rivière du Loup, contenant trois arpens de front sur vingt-sept arpens de profondeur, avec un moulin à farine, un moulin à scie, une maison et autres batimens y dessus construits, joignant d'un côté à George Davison, Ecuier, et de l'autre côté à Catherine St. Romain.
  - IV. Un emplacement ou portion de terre dans le fief de St. Jean, sur la Rivière du Loup susdite, contenant trois arpens de front sur environ dix-huit arpens de profondeur, joignant d'un côté à Mr. Derive et de l'autre côté à Mr. Amable Bellair.
  - V. Un moulin à farine à deux moulages, situé dans la paroisse de St. Joseph ou Chambly, avec les accessoires y appartenans, construit sur un emplacement de huit arpens de superficie; deplus, une portion de terre de trois arpens de front sur environ vingt-sept arpens de profondeur, joignant d'un côté à l'emplacement sus-mentionné, et de l'autre à Charles Lafontaine: Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens ou telle partie d'iceux suffisante pour acquitter les dettes et frais respectifs mentionnés dans les dits ordres, en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Samedi le vingt de Decembre prochain, à onze heures du matin, en quel tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
- Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, ou quelques parties d'iceux, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent d'en donner avis, par écrit, au dit Sheriff, avant le jour de la vente.  
 Montreal, le 4 Aout, 1783.

**DISTRICT of MONTREAL.** BY virtue of two Writs of Execution issued out of His Majesty's Court of Appeals for the province of Québec, at the suit of Julien La Glanderie, and Joseph Gignac, and also of another Writ of Execution, issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the district aforesaid, at the suit of Jean Dumas Saint Martin, Esquire, against the goods and chattels, lands and tenements of François Le Maître Duaine, to me directed; I have seized and taken in Execution, as belonging to the said François Le Maître Duaine.

- I. A lot or piece of land situate on the North East side of the great river of Yamachiche, in the district aforesaid, containing four arpents in front by fourteen arpents in depth, joining on one side to Julien La Glanderie, and on the other side to Jean Laure, with two grist mills, two saw mills, a house, two sheds, a barn and a stable thereon erected.
  - II. The fief and seigniorie of Gatineau, called Fief de Moitié, situate at Yamachiche aforesaid, containing three quarters of a league in front by three leagues in depth, bounded on one side by Mr. De Tonnancour, on the other side by Mr. Duchény, and behind by ungranted lands.
  - III. A lot or piece of land situate at the place called La Carrière, at the upper end of the little River du Loup, containing three arpents in front by twenty seven arpents in depth, with a grist mill, a saw mill, a house and other buildings thereon erected, joining on one side to George Davison, Esquire, and on the other side to Catherine Saint Romain.
  - IV. A lot or piece of land in the fief Saint Jean, at the River du Loup aforesaid, containing three arpents in front by about eighteen arpents in depth, joining on one side to Mr. Derive, and the other side to Amable Bellair.
  - V. A grist mill situate in the parish of Saint Joseph or Chambly, with two bones and the appurtenances therunto belonging, constructed on a lot of land of eight arpents in superficie; also a lot of land of three arpents in front by about twenty-seven arpents in depth, joining on one side to the above-mentioned lot, and on the other side to Charles Lafontaine: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises, or such part thereof as may be sufficient to satisfy the respective debts and cask, in the said Writs mentioned, to sale by public vendue, at my office, in the city of Montreal, on Saturday the twentieth day of Decembre next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the condition of sale will be made known by EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
- Any person or persons having any prior claim to the above described premises, or any part thereof, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, before the day of sale.  
 Montreal, 4th August, 1783.